



Amende forfaitaire : délais 15 jours ou 30 jours ou 45 jours ?

Par **ttoommee**, le **16/05/2013 à 17:19**

BonjourrrnrnJ'ai eu ce matin, une amende. Montant de l'amende forfaitaire 90 € (que je vais leur payer par carte bancaire sur leur site). Il est marqué je dois le payer dans les 15 jours à compter du 07/05/2013 alors que je l'ai reçu ce matin par la poste. La date d'envoi de la lettre date est du 13/05/2013.rnrnJ'ai lu un article qui dit que je peux payer l'amende forfaitaire de 90 € dans un délai de 30 jours et un autre dans un délais de 45 jours. Qui faut-il croire ?rnrnMerci d'avance pour ces précisions.

Par **Lag0**, le **16/05/2013 à 17:29**

Bonjour,rnPour un avis envoyé à domicile, vous payez l'amende minorée (90€) si vous payez dans les 15 jours, vous payez l'amende forfaitaire (135€) si vous payez entre les 15 jours et 45 jours, vous payez l'amende majorée (375€) après 45 jours.

Par **ttoommee**, le **16/05/2013 à 18:08**

merci pour votre réponse je joins une photo vous pouvez m'expliqué si c'est bien sa si je paye par carte CB sur le site www.amendes.gouv.fr le délais passe alors a 30 jours c'est se que je

comprend.rnrn



Par **Tisuisse**, le **16/05/2013** à **18:51**

Bonjour,rnrnVous avez un dossier en post-it qui vous donne toutes les réponses. Celles-ci confirment les dispositions reportées sur votre avis de contravention. C'est ici :rnhttp://www.experatoo.com/code-de-la-route/amendes-classes-montants_108814_1.htmrnBonne lecture.

Par **Lag0**, le **17/05/2013** à **07:09**

Effectivement, pour les télé-paiements, un délai supplémentaire est accordé, uniquement pour les infractions contrôlés par radar, ce délai supplémentaire est de 15 jours.

Par **ttoommee**, le **17/05/2013** à **08:51**

bonjourrrnrnmon amende de 90€ donc c'est la classe (4) c'est bien se que je dit paiement par carte bancaire sur leur site délais reporté 30 jours.